

Département de la Charente

## MAIRIE DE CHALAIS

*Décision n° 50/2022*

### **OBJET : VENTE DE BUREAUX SCOLAIRES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;  
VU la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération en date du 24 juin 2020,  
VU l'annonce déposée sur internet pour la vente des anciens bureaux des écoles de la commune;  
VU la proposition de M. MIMAUD Nicolas d'acheter 6 bureaux scolaires pour 30 € ;

### **LE MAIRE DÉCIDE**

Article 1 : D'accepter la proposition de Monsieur MIMAUD Nicolas – 11 CHEZ PERCHERON  
16300 BARBEZIEUX – d'acheter 6 bureaux scolaires pour 30 €.

Fait à Chalais, le 17 octobre 2022

Le Maire  
Joël BONIFACE



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Boniface', written over the official seal.